PRÉFET
DE L'ISÈRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Préfecture de l'Isère
Direction des Relations avec les Collectivités
Bureau du droit des sols et de l'animation juridique

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Enquête publique préalable à la délivrance de permis de construire sollicitée par la Société CN'AIR dans le cadre du projet d'installation d'une centrale photovoltaïque au sol sur les communes de Salaise-sur-Sanne et Roussillon

Il sera procédé, sur le territoire des communes de Salaise-sur-Sanne et Roussillon, du **mardi 05 octobre 2021 (début de l'enquête à 08h30) au jeudi 04 novembre 2021 (clôture de l'enquête à 17h30),** soit pendant 31 jours consécutifs, à une enquête publique préalable à la délivrance de deux permis de construire relatifs au projet d'installation d'une centrale photovoltaïque au sol.

Ce projet, dont l'emprise totale est de 14,6 ha, est porté par la Société CN'AIR. Situé sur les communes de Salaise-sur-Sanne et Roussillon, il correspond à une puissance installée d'environ 9 MWc. La production annuelle d'électricité équivaudrait approximativement à 11 400 MWh, soit la consommation de 4560 personnes.

A l'issue de l'enquête publique, le pétitionnaire adapte son projet. Le préfet de l'Isère peut alors accepter le permis avec ou sans prescriptions, le refuser, ou s'octroyer un sursis pour obtenir des compléments.

Est désignée, en qualité de commissaire enquêteur, Madame Mauricette Rabatel, inspectrice divisionnaire des finances publiques retraitée.

Les pièces du dossier d'enquête accompagnées de l'étude d'impact et de son résumé non-technique, de l'information relative à l'absence d'avis émis par l'autorité environnementale, de l'avis des communes de Salaise-sur-Sanne et de Roussillon ainsi que d'un registre seront déposés en mairies de Salaise-sur-Sanne et de Roussillon pendant toute la durée de l'enquête, afin que le public puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet des services de l'État en Isère (www.isere.gouv.fr) et sur le site internet mis en service par la Société CN'AIR (https://www.registre-dematerialise.fr/2635) à compter de la date d'ouverture d'enquête.

Le public pourra éventuellement consigner ses observations et propositions sur les registres ouverts à cet effet, ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur, en mairie de Salaise-sur-Sanne, siège de l'enquête, à l'adresse suivante :

Mairie de Salaise-sur-Sanne
A l'attention de Madame Mauricette Rabatel, commissaire enquêteur
19, rue Avit Nicolas – BP 20318
38150 Salaise-sur-Sanne

ou par courriel à l'adresse électronique suivante : enquete-publique-2635@registre-dematerialise.fr

Un registre dématérialisé sera également mis en place (https://www.registre-dematerialise.fr/2635).

Madame le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Salaise-sur-Sanne les jours suivants :

- **mardi 05 octobre 2021, de 14h00 à 17h30 ;**
- **jeudi 04 novembre 2021, de 14h00 à 17h30 ;**

Madame le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Roussillon le jour suivant :

- **mercredi 20 octobre 2021, de 13h30 à 17h00 ;**

Pour information, les jours et heures connus d'ouverture de la mairie de Salaise-sur-Sanne sont :

- du lundi au vendredi, de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 ;

Pour information, les jours et heures connus d'ouverture de la mairie de Roussillon sont :

- du lundi au vendredi, de 08h30 à 12h00 et 13h30 à 17h00 ;

L'autorité responsable du projet, auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est la Société CN'AIR – Mme Juliette KUNTZ, chef de projet – qui peut être contactée à l'adresse électronique suivante : J.kuntz@cnr.tm.fr

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête (préfecture de l'Isère, DRC / Bureau du droit des sols et de l'animation Juridique, 12 place de Verdun CS71046 – 38021 GRENOBLE CEDEX 1) dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Le dossier dans son intégralité pourra également être consulté sur un poste informatique accessible gratuitement en mairie de Salaise-sur-Sanne pendant la durée de l'enquête, et accessible aux jours et heures d'ouverture précisés ci-dessus.

Le commissaire enquêteur transmettra son rapport et ses conclusions motivées au préfet de l'Isère dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête. Ils seront tenus à la disposition du public, en mairies de Salaise-sur-Sanne et de Roussillon ainsi qu'en préfecture (DRC / Bureau du droit des sols et de l'animation juridique), pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Dans les mêmes conditions de durée, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront également publiés sur le site internet des services de l'État en Isère (www.isere.gouv.fr).